

Evènement

16 Octobre 2012

Le salon du CAREEP
aura lieu à
l'Espace Paris Est
128 rue de Paris
93100 Montreuil

Générer des affaires de proximité à l'Est de Paris, favoriser des échanges "B to B", obtenir des informations de premières mains pour le développement de vos entreprises, en un lieu donné, tels sont les grands objectifs que se fixe le Carrefour des Entreprises de l'Est parisien.

Le salon CAREEP accueillera des exposants, essentiellement des départements de la Seine-Saint-

Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, afin de leur permettre de promouvoir leurs activités et de faire des affaires ensemble.

Les visiteurs attendus seront des chefs d'entreprises, responsables de métiers (technique, achat, vente, RH, finance, juridique, ...), professions libérales, créateurs, partenaires institutionnels médias, élus territoriaux...

Ce salon est le point de convergence et d'étape du plan d'action 2012-2013 mis en œuvre par les six clubs d'entreprises de l'Est parisien, membres du CAREEP.

Ce plan d'action est conçu pour mobiliser tous les acteurs économiques et institutionnels du territoire de l'Est parisien. Il se décline autour des 5 pôles d'animation suivants :

- Pôle 1** **Le développement durable et la filière des éco-acteurs**
- Pôle 2** **Contrats de développement territorial (CDT), gares, financement, logistique & transport**
- Pôle 3** **La filière numérique au service des acteurs économiques**
- Pôle 4** **Orientation, emploi, création, transmission et financement des entreprises**
- Pôle 5** **De l'Est parisien à l'Est européen et le tourisme**

Être exposant au CAREEP 2012 vous permettra de promouvoir votre entreprise, de nouer des partenariats et de saisir des opportunités commerciales. Ce salon à destination de professionnels est le rendez-vous d'affaires majeur de l'Est Parisien, soutenu par les collectivités territoriales. Il sera relayé auprès des acteurs économiques de la

Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne.

Ce sera pour vous l'occasion d'exposer vos offres, de rencontrer quelques 2000 visiteurs professionnels et de participer à des conférences. Vous bénéficierez également de la médiation de l'évènement.

Nous avons prévu trois formules de stands. Les premiers arrivés seront les premiers servis.

Réservez dès maintenant votre emplacement !





Comment réserver un stand à l'Espace-Paris-Est-Montreuil ?

Les réservations sont ouvertes dès à présent.

Pour obtenir votre emplacement, il suffit de remplir la fiche de réservation selon la formule choisie et de nous l'adresser accompagnée de votre règlement.



Pour en savoir plus et réserver votre stand, s'adresser au commissariat général du

CAREEP

59 avenue général de Gaulle
94160 Saint-Mandé

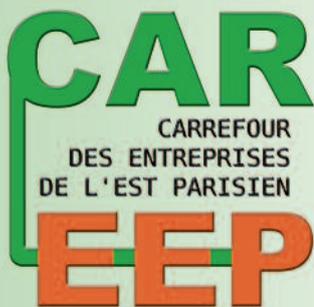
reservation@careep.fr
Tél : 01 48 08 21 10
Fax : 01 48 08 58 98
www.careep.fr

FORMULES EXPOSANTS	A	B	C
Stands	4 m ²	8m ²	16m ²
Enseigne – drapeau	X	X	X
Nombre d'invitations gratuites au salon	20	50	120
Présence catalogue exposants et internet	X	X	X
Droit d'inscription, assurance TC	X	X	X
Badges exposants	X	X	X
Participation au cocktail de clôture	X	X	X
Position du stand	Selon disponibilité	Selon disponibilité	Selon disponibilité

Les clubs d'entreprises de l'Est parisien mettent à votre disposition l'Espace Paris-Est-Montreuil situé 128 rue de Paris à Montreuil - 93100 - pour la 3ème édition du Carrefour des Entreprises de l'Est parisien.

Le choix de ce site propice à ce type d'évènement a été rendu possible grâce au soutien des partenaires publics et privés du CAREEP.

Il sera un élément clé de la réussite de ce carrefour.



Fiche de réservation

Carrefour des Entreprises de l'Est Parisien

Espace Paris-Est-Montreuil - Mardi 16 octobre 2012

128, rue de Paris – 93 100 MONTREUIL

Raison sociale :

Activité de votre entreprise :

Élément innovant de votre entreprise (optionnel) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Adresse mail : @

Site Internet :

Nom et prénom du responsable de l'entreprise :

Portable :

Adresse mail : @

Nom et prénom du responsable du stand :

Portable :

Adresse mail : @

Êtes-vous adhérent d'un Club d'entreprises membre du CAREEP (cocher la case correspondante) ? :

Acem
permanence@acem.net

Affaires & Convivialité
contact@affairesetconvivialite.com

Bry-Entreprises
evelyne@revellat.com

Clubs des entreprises de Montreuil
gletoffe@wanadoo.fr

Créer-Entreprendre
clubcreerentreprendre@gmail.com

Saint-Maur Entreprendre
postmaster@saintmaurentreprendre.fr

Vivre et Entreprendre
contact@vivreentreprendre.com

L'adhésion à l'un des clubs d'entreprises ci-dessus, membres du CAREEP, vous donne droit à ces tarifs.

Votre réservation

Les prix des formules A, B et C ci-dessous et les frais techniques d'un montant de 100 € HT comprennent les droits d'inscription, l'assurance RC, une structure modulaire, 2 badges exposant, l'enseigne-drapeau, la présence catalogue exposants en ligne et papier, le pack électrique, l'accès internet (wifi), une table et 2 chaises, l'apéritif et le cocktail de clôture.

Stand de 4 m² (Formule A gratuit) 0 € + dossier technique 100 € HT

Stand de 8 m² (Formule B) 800 € + dossier technique 100 € HT

Stand de 16 m² (Formule C) 1600 € + dossier technique 100 € HT

Déjeuner : oui non

Si oui, nombre de plateaux repas : x 15 € = HT

Total HT : €

TVA (19.6 %) : €

Total TTC : €

Mode de règlement : chèque virement

Nom : Prénom :

Fonction :

Date :

Cachet et signature avec la mention «Bon pour accord» :

La réservation peut nous être envoyée remplie signée et tamponnée, par mail : reservation@careep.fr ou par fax : 01.48.08.58.98

Fiche à retourner au plus tard le **31 mars 2012** accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre du CAREEP à l'adresse suivante :

CAREEP

**59 avenue du général de Gaulle
94160 Saint-Mandé,**

Ou par virement, coordonnées bancaires ci-dessous : (nous fournir un accusé de réception de virement avec votre réservation).

La réservation ne sera définitivement acquise qu'une fois le paiement encaissé.

L'exposant adhère aux conditions générales de vente annexées à la présente réservation.

Une facture vous sera adressée dès encaissement.

BANQUE CIC Crédit Industriel et Commercial
Code Banque - Code Guichet - Numéro de compte - Clé RIB - domiciliation
30066 - 10877 - 00010718901 - 25
CIC Nogent Sur Marne
IBAN International bank Account number
Bank identify : FR76 3006 6108 7700 0107 1890 125
Code BIC : CMCIFRPP
Titulaire du Compte : CAREEP – 59 avenue du général de gaulle 94160 Saint-Mandé

Carrefour des Entreprises de l'Est Parisien

Conditions générales de vente

Dispositions générales – Le Careep organise le 16 octobre 2012, le Carrefour des Entreprises de l'Est Parisien. L'objectif de ce salon, réservé aux professionnels, est d'optimiser les opportunités d'affaires pour les entreprises et commerces locaux et générer des relations commerciales de proximité notamment dans l'Est Parisien. Les produits et services présentés sont soumis à l'agrément préalable de l'organisateur. Les exposants acceptent sans réserve les présentes conditions générales de vente.

Conditions de participation – Pour être autorisés à exposer, les demandeurs doivent présenter un projet de stand en rapport avec l'objet du salon. La demande de stand doit être établie sur la fiche de réservation mise à disposition par l'organisateur. Elle doit comporter la totalité des renseignements demandés et être retournée le plus rapidement possible avant clôture des réservations par l'organisateur au plus tard, le 30 juin 2012.

Modalités de paiement – Les demandes de participation doivent être accompagnées de la fiche de réservation et d'un versement par chèque ou virement à l'ordre du Careep au plus tard le 30 juin 2012. Seuls les exposants ayant réglé la totalité de leur participation seront admis sur le salon. Une facture correspondant à ce règlement leur sera remise à l'issue de son encaissement.

Désistement – En cas de désistement de l'exposant ou en cas de non-occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées sont acquises à l'organisateur. Dans ce cas, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le stand à un autre exposant.

Annulation – Si le salon ne pouvait avoir lieu pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, les demandes de réservation seraient annulées purement et simplement, l'organisateur en avisera les exposants et leur restituera leur participation sous déduction d'une somme de 20 € de frais de dossier.

Emplacement des stands – L'organisateur établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements libres en tenant compte, le plus largement possible, des désirs exprimés par l'exposant, de la nature des produits et services qu'ils présentent, de la disposition du stand qu'il se propose d'installer ainsi que de la date de réception du dossier de réservation complet de l'exposant. Une fois le stand attribué, il ne lui est plus possible de le modifier.

Montage, démontage – L'organisateur détermine le calendrier du montage et de l'installation des stands, ainsi que le calendrier de démontage, d'enlèvement des matériels et produits. Il fixe les délais de remise en ordre à l'issue du salon. L'organisateur peut faire procéder aux frais et risques de l'exposant aux opérations de démontage, d'enlèvement et de remise en ordre qui n'ont pas été réalisés par l'exposant dans les délais fixés.

Horaires – Le salon sera ouvert au public de 9h à 18h sous réserve de modification par l'organisateur sans que cela ouvre droit à un quelconque remboursement.

Branchement électrique et Internet – Les raccordements spécifiques des stands aux réseaux d'électricité et Internet seront inclus dans le forfait technique (d'un montant de 100 € HT).

Sécurité – L'exposant est tenu de respecter les mesures de sécurité imposées par les autorités administratives. La surveillance du salon est assurée sous le contrôle de l'organisateur. Les exposants sont responsables de la surveillance de leur propre stand.

Dégradations – L'exposant est responsable pour lui-même et pour les entreprises travaillant pour son compte de tous les dégâts occasionnés au bâtiment lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement de son matériel. L'exposant s'engage à ne rien percer, sceller sur les murs, sur les cloisons, sur le sol, à ne rien fixer au plafond, à n'effectuer aucun travail de terrassement et à respecter l'alignement des stands inscrit au sol. Toutes dégradations de matériel constatées à l'issue de la manifestation feront l'objet d'une facturation à l'exposant. Pendant toute la durée de la manifestation, l'exposant doit entretenir son emplacement et s'assurer du retrait des ordures, déchets et emballages à l'issue du salon.

Assurance – Une assurance est souscrite par l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en qualité d'organisateur. Les exposants sont obligatoirement assurés par l'intermédiaire de l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile en qualité d'exposant. Les exposants peuvent demander à l'organisateur de consulter un exemplaire de la police donnant toutes précisions sur le risque couvert et la durée de l'assurance. Les exposants sont libres de souscrire à leurs frais une garantie supplémentaire notamment s'ils exposent des matériels de valeur ou fragiles.

Communication – Les sociétés ou organismes participants au salon peuvent bénéficier de la reproduction et la diffusion de leurs logos sur les outils de communication du salon sauf avis contraire par écrit avant l'élaboration des documents. Toutes les informations fournies par les exposants pour la diffusion du catalogue ou tout autre support de communication sont sous leur responsabilité. En cas de non réponse dans les délais prévus pour la réalisation du catalogue ou tout autre support de communication, l'exposant sera mentionné au mieux. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des omissions ou erreurs de reproduction, de composition ou autres qui peuvent se produire. Les exposants autorisent l'organisateur à mettre leurs renseignements sur fichier informatique et à les diffuser, notamment sur Internet. Une déclaration sera faite à la CNIL par l'organisateur.

Photo, son, vidéo – Les photographes sont admis sous le contrôle de l'organisateur. La diffusion de musiques ou plus généralement de bande sonore ou vidéo est sous l'entière responsabilité de l'exposant, notamment quant au paiement des droits y afférents. L'organisateur se réserve le droit d'interdire ou de limiter des diffusions qui risqueraient de gêner les exposants ou le déroulement du salon. Toute photo et vidéo qui seraient prises le jour de la manifestation par l'organisateur peuvent être utilisées sur des supports de communication ultérieurs.

Publicité – L'organisateur se charge de faire connaître le salon en France. L'organisateur est seul titulaire des droits de publication et de vente du catalogue des exposants ainsi que des droits se rapportant à la publicité contenue dans ce catalogue.

Attribution de compétence – Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par l'organisateur et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seules seront compétentes les juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Les conditions générales de vente sont à conserver par le client.